



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES COMPÉTITIONS FÉMININES

PROCES-VERBAL n°41

Date de la réunion plénière : Mercredi 13 Mai 2026

**Lieu : DFSM – CRJS YERVILLE – rue Notre Dame de Pontmain – 76760
YERVILLE**

Membres présents : Mme Laetitia HANOUEY – Mme Nathalie FRIBOULET - Mr
Pierre LECORNU – Mr Harry HECKMANN

Membres excusés :

RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs sont informés que toutes feuilles de matchs sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence de délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'une utilisation d'une feuille de match papier, c'est le club recevant qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District via FOOTCLUBS et sera validée par le gestionnaire, comme prévu l'article 7 des règlements des compétitions du DFSM.

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Commissions Féminine sont susceptibles les dit recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 100 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

La commission procède à l'adoption :

Du procès-verbal n° 21 de la réunion du 09 février 2026 publié sur le site du DFMS du 13 février 2026
Du procès-verbal n° 22 de la réunion du 11 février 2026 publié sur le site du DFMS du 18 février 2026
Du procès-verbal n° 23 de la réunion du 12 février 2026 publié sur le site du DFMS du 19 février 2026
Du procès-verbal n° 24 de la réunion du 16 février 2026 publié sur le site du DFMS du 20 février 2026
Du procès-verbal n° 25 de la réunion du 23 février 2026 publié sur le site du DFMS du 24 février 2026
Du procès-verbal n° 26 de la réunion du 02 mars 2026 publié sur le site du DFMS du 06 mars 2026
Du procès-verbal n° 27 de la réunion du 09 mars 2026 publié sur le site du DFMS du 11 mars 2026
Du procès-verbal n° 28 de la réunion du 18 mars 2026 publié sur le site du DFMS du 20 mars 2026
Du procès-verbal n° 29 de la réunion du 23 mars 2026 publié sur le site du DFMS du 23 mars 2026
Du procès-verbal n° 30 de la réunion du 24 mars 2026 publié sur le site du DFMS du 25 mars 2026

Aucune remarque n'ayant été formulée. Ces procès-verbaux sont adoptés par les membres présents

Journée du 25 avril 2026

CHAMPIONNAT U14F DEPARTEMENTALE 2 POULE A

Match n°55530520 CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE 22 / AS FAUVILLAISE 21

Rencontre du 25 avril 2026 reportée au 16 mai 2026.

Match n°55530521 OLYMPIA'CAUX FOOTBALL 21 / SC OCTEVILLE SUR MER 21

Rencontre du 25 avril 2026 reportée au 28 avril 2026.

CHAMPIONNAT U14F DEPARTEMENTALE 2 POULE B

Match n°55530546 ENT FC DIEPPE EVSAANE 21 / MONT SAINT AIGNAN FC 21

Rencontre du 25 avril 2026 reportée au 16 mai 2026.

Match n°55530547 CMS OISSEL 21 / FFC 21

Pour non-utilisation de la FMI, une amende de 30€ est infligée au CMS OISSEL.

CHAMPIONNAT U14F DEPARTEMENTALE 3 POULE A

Match n°55530575 CAUX FC 21 / YVETOT AC 21

Rencontre du 25 avril 2026 reportée au 29 avril 2026.



Match n°55530574 FC ST JULIEN PETIT QUEVILLY 21 / FC FEMININ ROUEN PE 22

Pour non-utilisation de la FMI, une amende de 30€ est infligée au FC ST JULIEN PETIT QUEVILLY.

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de l'arbitre assistant 1. Une amende de 5€ est infligée au club FC ST JULIEN PETIT QUEVILLY.

Match n°55530576 MAISON QUARTIER GRIEU 21 / FC LE TRAIT DUCLAIR 22

Rencontre du 25 avril 2026 jouée le 11 avril 2026.

Match n°55530577 STADE DE GRAND QUEVILLY 21 / FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 22

Rencontre du 25 avril 2026 jouée le 11 avril 2026.

CHAMPIONNAT U14F DEPARTEMENTALE 3 POULE B

Match n°55530602 OH TREFILERIE NEIGES 21 / US LILLEBONNAISE 2

Rencontre du 25 avril 2026 reportée au 16 mai 2026.

CHAMPIONNAT U 17 FEMININES à 8 DEPARTEMENTAL 1

Match n°55530634 OH TREFILERIE NEIGES 21 / CS MUNICIPAUX LE HAVRE 21

Forfait déclaré de OH TREFILERIE NEIGES 21

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par forfait (0point) à OH TREFILEIRE NEIGES 21 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le CS MUNICIPAUX LE HAVRE 21 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 50 € à OH TREFILERIE NEIGES.

Match n°55530635 FALAISES DU TALOU 21 / FUSC BOIS-GUILLAUME 21

Forfait déclaré du FUSC BOIS-GUILLAUME 21

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par forfait (0point) au FUSC BOIS-GUILLAUME 21 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier FALAISES DU TALOU 21 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 50€ au FUSC BOIS-GUILLAUME.



CHAMPIONNAT U 17 FEMININES à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n°55530660 US LILLEBONNAISE 21 AL DEVILLE MAROMME 21

Match arrêté à la 62ème minute.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale de l'Arbitrage, est placé en instance d'homologation.

CHAMPIONNAT U 17 FEMININES à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n°55530720 H. CAUCRIAUVILLE S 21 / ST AUBIN FC 21

Forfait déclaré du ST AUBIN FC 21

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par forfait (0point) au ST AUBIN FC 21 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier H CAUCRIAUVILLE S 21 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 50 € au ST AUBIN FC.

Journée du 26 avril 2026

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININES A 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE UNIQUE

Match n° 55528006 ST RIQUIER GASEG 1 / ST AUBIN FC 1

Rencontre du 26 avril 2026 reportée au 17 mai 2026.

Match n°55528007 ENT MOTTEVILLE CROIX MARE 1 / SC OCTEVILLE SUR MER 21

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence du numéro de licence de l'arbitre assistant 1. Une amende de 5€ est infligée au club ENT MOTTEVILLE CROIX MARE.

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININES A 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n°55528124 ENT CSG/AFR / AS BUCHY 1

Forfait déclaré du AS BUCHY

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par forfait (0point) à AS BUCHY 1 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier ENT CSG/AFR 1 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 60 € à AS BUCHY.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



CHAMPIONNAT SENIORS FEMININES A 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n°55528402 ES TOURVILLAISE 1 / YVETOT AC 2

Forfait déclaré du YVETOT AC

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par forfait (0point) au YVETOT AC 2 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier ES TOURVILLAISE 1 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 60€ au YVETOT AC.

Match n° 55528404 ENT TFC/CAUX FC 1 / A. HOULMOISE BONDEVILLE FC 1

Forfait déclaré du A. HOULMOISE BONDEVILLE FC .

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par forfait (0point) au A. HOUMOISE BONDEVILLE FC 21 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier ENT TFC/CAUX FC 21 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 60€ à A. HOUMOISE BONDEVILLE FC 21.

Match n°55528405 GCO BIHORELAIS 1 / US DE LA PRESQU'ÎLE 1

Forfait déclaré du GCO BIHORELAIS

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par forfait (0point) au GCO BIHORELAIS 21 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier US DE LA PRESQU'ILE 21 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 120€ au GCO BIHORELAIS.

C'est le 3^{ème} forfait pour le GCO BIHORELAIS donc placé FORFAIT GENERAL et on garde les points des autres maths car il reste deux journées.

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININES A 11

Match n°54483535 CMS OISSEL 1 / FUSC BOIS GUILLAUME 1

Pour non-utilisation de la FMI, une amende de 30€ est infligée au CMS OISSEL.

JOURNEE DU 28 avril 2026

CHAMPIONNAT U14F DEPARTEMENTALE 2 POULE A

Match n°55530521 OLYMPIA'CAUX FOOTBALL 21 / SC OCTEVILLE SUR MER 21

Rencontre du 25 avril 2026 jouée le 28 avril 2026.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



JOURNEE DU 29 avril 2026

CHAMPIONNAT U14F DEPARTEMENTALE 3 POULE A

Match n°55530575 CAUX FC 21 / YVETOT AC 21

Rencontre du 25 avril 2026 jouée au 29 avril 2026.

JOURNEE DU 30 avril 2026

CHAMPIONNAT U 17 FEMININES à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n°55530648 YVETOT AC 21 / AS OURVILLAISE 21

Rencontre du 28 février 2026 jouée le 30 avril 2026

JOURNEE DU 02 mai 2026

COUPE DU DFSM U14 FEMININE – ¼ finale

Match n°55629010 ROUEN SAPINS FC 21 / FC LE TRAIT DUCLAIR 21

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la polie du terrain. Une amende de 10€ est infligée au club FC ST JULIEN PETIT QUEVILLY.

Match n°55624999 ESM GONFREVILLE 21 / F LA BOUCLE DE SEINE 21

Rencontre reportée au 16 mai 2026

COUPE DU DFSM U 17 FEMININE – ¼ de finale

Match n°55624954 F. LA BOUCLE DE SEINE 21 / OLYMPIA'CAUX FOOTBALL 21

Feuille de match insuffisamment rédigée, numérotation maillot non règlementaire. Une amende de 20€ est infligée à l'OLYMPIA'CAUX FOOTBALL.

Match n°55624955 FC LE TRAIT DUCLAIR 21 / HAVRE CAUCRIAUVILLE 21

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence du n° de licence de l'arbitre assistant 2 Une amende de 5€ est infligée au HAVRE CAUCRIAUVILLE.

Match n°55624953 AS FAUVILLAISE 21 / YVETOT AC 21

La rencontre est reportée le 23 mai 2026 en attente de la décision d'appel.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



TIRAGE DES COUPES

RENCONTRE DU 06 JUIN 2026

Coupe U4F – ½ FINALE

CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE 21 / ROUEN SAPINS FC 21

ESM DU GONFREVILLE 21 OU F LA BOUCLE DE SEINE 21 / MONT SAINT AIGNAN FC 21

Coupe U17F – ½ FINALE

HAVRE CAUCRIAUVILLE C 21 / FUSC BOIS GUILLAUME 21

OLYMPIA CAUX FOOTBALL 21 / AS FAUVILLAISE 21 OU YVETOT AC 21

**La Présidente de la
commission**

Mme Laetitia HANOUE

**Le secrétaire de la
commission**

Pierre LECORNU